

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 24\_39**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 19 h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTATS  
DU BUDGET ANNEXE STATION-  
SERVICE 2023**

**Date de la convocation :** Mercredi 13 mars 2024

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD, Bruno STASIAK, Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Marc GAUTHIER ( Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Christiane BROTO-SIMON à Évelyne LABRUDE, Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER.</p>
---	---

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET STATION SERVICE**

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION EXPLOITATION	971 848.68 €	978 053.02 €	6 204.34 €
	SECTION INVESTISSEMENT	20 204.94 €	18 955.34 €	-1 249.60 €
<b>REPORTS</b>	Report en section d'exploitation	0.00 €	102 143.99 €	102 143.99 €
	Report en section d'investissement	4 577.57 €	0.00 €	-4 577.57 €
	<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>	<b>996 631.19 €</b>	<b>1 099 152.35 €</b>	102 521.16 €
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	0.00 €
<b>RESULTAT</b>	SECTION EXPLOITATION	971 848.68 €	1 080 197.01 €	108 348.33 €
	SECTION INVESTISSEMENT	24 782.51 €	18 955.34 €	-5 827.17 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>996 631.19 €</b>	<b>1 099 152.35 €</b>	
	<b>EXCEDENT</b>		<b>102 521.16 €</b>	

## AFFECTATION DES RESULTATS

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

Berger  
Levrault

ID : 038-200040111-20240326-24\_39-BF

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	BUDGET STATION SERVICE			
	REPORT RESULTAT 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVESTISSEMENT	-4 577.57 €	-1 249.60 €	Dépenses	0.00 €	-5 827.17 €
			0.00 €		
EXPLOITATION	102 143.99 €	6 204.34 €	Récettes	0.00 €	100 348.33 €
			0.00 €		

Considérant que, vu le PV du conseil de la section de fonctionnement et le PV de l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Résultats repris sur le budget 2024		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	5 827.17 €
001-Dépenses investissement	Reprise résultat d'investissement	5 827.17 €
002-Recette fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	102 521.16 €

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 3 avril 2024

La Présidente,  
Anne LENFANT.

